

L'ensemble des informations et services de la vie étudiante (logement, bourses, jobs d'été...) et les démarches d'inscription sont désormais accessibles ou réalisables à travers le portail numérique www.etudiant.gouv.fr/

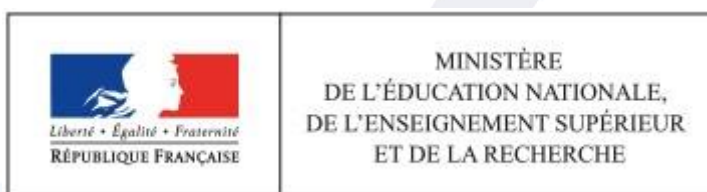
Futurs étudiants, les élèves de première et de terminale de votre établissement trouveront sur ce nouveau site, conçu en collaboration avec le réseau des Crous, toutes les informations concernant leurs prochaines études, leurs droits, les services quotidiens de la vie étudiante, les activités sportives et culturelles, les possibilités de formations Erasmus (et les aides prévues)...

En y créant leur compte personnel, ils pourront s'inscrire dans l'enseignement supérieur et formuler leurs demandes de bourse ou de logement Crous.

Nous appelons à ce propos votre attention sur la campagne d'inscription pour le Dossier social étudiant (DSE), permettant aux étudiants et futurs étudiants de formuler leurs demandes de bourse ou de logement Crous, ouverte le 20 janvier sur www.etudiant.gouv.fr et qui s'étend jusqu'au 31 mai 2016.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour faire connaître l'existence de ce portail numérique à l'ensemble de vos élèves concernés et nous vous en remercions.

Le portail etudiant.gouv.fr, mis en ligne le 15 janvier, a été conçu en collaboration avec le réseau des Crous. Sa création avait été annoncée par Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon le 1^{er} octobre dans le cadre du Plan national pour la vie étudiante.



PS : si les liens ci-dessus ne fonctionnent pas, vous pouvez les copier/coller dans votre barre de navigation.